Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_10-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Février 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Janvier 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 29

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Yves SCHRYVE, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Stéphanie MINGANT, Michel FORGET, Manuel POTTIER, Isabelle BALTUS, Emilie CERISAY, Frédérique DIETER-PUSTOCH, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Arnaud LE PENNEC, Pierre GUILLON , Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Didier LE ROUX, Leïla BARON, Eric SAINTILAN, Sonia MONFORT, Michel TOBIE, Serge NILLY, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 4

Morgane COME a donné pouvoir à Danièle BROCHU
David LE DOUSSAL a donné pouvoir à Eric ALAGON
Christophe COUIC a donné pouvoir à Stéphanie MINGANT
Ronan GOUEREC a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_10-DE

10. RESEAU DE CHALEUR SECTEUR CENTRE-VILLE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Exposé :

Par délibération du 4 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention de délégation de service public avec la SPL Bois Energie Renouvelable pour la réalisation puis l'exploitation du réseau de chaleur biomasse sur la commune de Quimperlé, dans le secteur du centre-ville.

Ce projet consiste en l'installation d'une chaufferie bois avec un appoint gaz dans la chaufferie principale du collège Jules Ferry, et d'un réseau de canalisation enterrées qui alimenteront en chaleur renouvelable plusieurs sous-stations situées dans le périmètre du projet : l'espace Kerjégu, le groupe scolaire Brizeux, la Maison de l'Habitat, la Médiathèque, la Chapelle des Ursulines et le collège Jules Ferry.

Les études de maîtrise d'œuvre ont montré que les contraintes techniques du bâtiment chaufferie du collège ne permettaient pas d'installer les équipements initialement prévus dans le projet, à savoir 2 chaudières bois d'une puissance totale de 450 KW et une production de gaz de 900 KW pour l'appoint et le secours.

Toutefois, les études ont démontré qu'il est possible d'installer, dans cet espace, une chaudière bois de 400 kW et une chaudière gaz de 560 kW, sans compromettre les activités techniques du collège, sous réserve de conserver la chaudière gaz en secours dans la sous-station *Kerjégu* et de ne pas chauffer la chapelle des Ursulines durant la période hivernale.

En conséquence, la température intérieure des locaux pourrait ponctuellement être limitée à environ 16 °C dans une situation combinant les 3 facteurs suivants :

- dysfonctionnement total de la chaudière bois ;
- température extérieure inférieure à 1 °C ;
- remise en chauffe simultanée de l'ensemble des bâtiments raccordés au réseau de chaleur urbain.

Il convient de souligner que cette situation exceptionnelle ne représenterait qu'environ 3 % des heures annuelles de chauffage, et uniquement en cas de panne de la chaudière bois. Le risque d'occurrence demeure donc très faible.

Du fait de ce changement technique, certaines clauses de la convention de délégation de service public doivent évoluer.

Il convient également de noter que la Ville de Quimperlé et la SPL Bois énergie Renouvelable pourront conclure, ultérieurement à la signature d'une convention relative à la mise à disposition de la chaudière gaz de Kerjégu et, si nécessaire, procéder à une modification du règlement de service et de la police d'abonnement.

Par ailleurs, il convient également de faire évoluer la formule d'indexation du R1a (composante « bois ») afin de prendre en compte l'indice bois de la SPL BER (BOIS SPLBER) créé par le Conseil d'Administration de la SPL BER le 16/11/2023 postérieurement à la signature de la convention de DSP entre la SPL BER et la commune de Quimperlé.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_10-DE

En effet, l'indice utilisé jusqu'à cette date était l'indice plaquette mélange granulométrie grossière produit par le CIBE (Centre Interprofessionnel du Bois Energie).

Cet indice tenait compte des coûts du bois constatés dans le passé et sur un territoire national. La SPL BER produit 80% du bois utilisé dans ses chaufferies en s'approvisionnant auprès de SCIC du territoire, en se procurant du bois d'opportunité auprès de ses actionnaires et en achetant du bois énergie auprès de forestiers très locaux (50% autour du pays de Lorient-Quimperlé).
Aussi, l'indice utilisé jusqu'en 2023 ne reflétait pas les coûts du bois local produit par la SPL BER.

L'indice créé tient compte des projections financières et de volumes à produire de la SPL BER. Il est approuvé chaque année en septembre par le Conseil d'Administration.

Son évolution traduit une grande maîtrise des coûts du bois-énergie jusqu'à présent.

	Indice	€ HT/MWhCh	Evolution/an
2023-2024	**100**	61,27 €	
2024-2025	**103,36**	63,33 €	+ 3,36%
2025-2026	**105,08**	64,38 €	+ 1,66%

Il convient donc de modifier l'article correspondant à cette formule d'indexation dans la convention de DSP et dans le règlement de service – annexe à la convention de DSP.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les changements techniques du réseau de chaleur de Quimperlé secteur centre-ville,
- d''approuver l'évolution de la formule d'indexation dans la convention de Délégation de Service Public et dans le règlement de service,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public précitée.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_10-DE